



Communiqué de Presse

Brive le, 9 octobre 2024

APPEL À PARTICIPATION AU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BRIVE 2024 – 2026



Conseil de développement de l'Agglomération de Brive - 1 rue Paul-Louis Grenier - 19 100 Brive-la-Gaillarde
Tél : 05 55 17 71 62

Courriel : conseildedeveloppement@agglodebrive.fr

Site internet : <http://www.agglodebrive.fr/le-conseil-de-developpement/>

NOTRE ACTION EN QUELQUES MOTS...

Le Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB), mis en place en février 2022 par le Conseil Communautaire, a déjà un bilan extrêmement riche, tant sur le plan de son intégration au sein des services, que sur le plan de sa production intellectuelle.

Intégration dans les services de l'agglomération et auprès de ses partenaires :

- > Participation aux réflexions concernant le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- > Participation à la réflexion sur les formations professionnelles disponibles sur le territoire de la CABB
- > Participation à la réflexion pour la labellisation de l'agglomération comme Territoire d'Industrie
- > Réflexions communes sur la gestion de la ressource en eau avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (SIAV), SUEZ
- > Participation aux réflexions sur l'avenir des entreprises, dans tous les secteurs d'activités, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du pays de Brive (CCI), la Chambre d'Agriculture de la Corrèze, la SAFER, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Tribunal de Commerce...

Tous ces contacts, les réunions de travail, ces réflexions ont conduit à l'établissement de documents de synthèse présentés à la Commission Inter Pôles de l'agglomération, lien permanent entre le Conseil Communautaire et le Conseil de développement : rédaction d'un rapport sur les alternatives possibles dans le domaine de la production agricole, élaboration de réflexions sur les problèmes d'habitat et de mobilités, intégration des jeunes par le concours "Mon territoire à l'horizon 2030", et d'autres productions dans tous les domaines de compétences du Conseil de développement.

ET MAINTENANT ?

Le Conseil de développement de la CABB souhaite renforcer ses équipes de réflexion pour les deux années à venir afin de poursuivre sa mission d'éclairer le futur (2030-2040).

Cela sera fait au profit des élus pour leur permettre, en plus de leurs préoccupations quotidiennes, de préparer l'avenir du territoire de l'agglomération et de ses habitants, de la façon la plus consensuelle possible.

DE QUI AVONS-NOUS BESOIN ?

De femmes et d'hommes intéressés par la réflexion prospective à moyen et long terme, par les problématiques du développement durable (croissance simultanée et positive dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux), aptes à travailler en équipe, de manière conviviale et ouverte.

Aujourd'hui, les membres du Conseil de développement représentent les habitants des 48 communes, le monde socioprofessionnel et les communes elles-mêmes qui ont désigné un membre non élu.

Nous souhaitons maintenir une représentation qui assure la parité, la représentation à égalité de la population de tout le territoire, sans sur-représentation et une proportion de 30% des moins de 35 ans.

Le rythme de travail correspond à peu près à une réunion de spécialité par mois et à deux assemblées plénières annuelles.

Toutefois, le travail de production intellectuelle est constant et se réalise grâce à une [plateforme numérique collaborative](#) qui permet ainsi aux membres du Conseil de développement intéressés par un sujet traité par le Conseil de participer à tous les travaux, à distance et sans présence physique, en déposant sur cet outil ses réflexions, ses idées, des articles intéressants, des références d'ouvrages à consulter, des liens vers des sites internet cohérents avec nos travaux.

Ce travail en réseau est une des marques fondamentales de notre action et peut ainsi permettre à chacun, indépendamment de ses obligations professionnelles et/ou personnelles, de participer de façon efficace.

Merci de bien vouloir répondre aux questions qui suivent afin de nous permettre de mieux vous connaître.

Une rencontre est également possible dans nos locaux : n'hésitez pas à nous contacter :

Conseil de développement de la CABB
Maison de l'Enfant – 1 rue Paul-Louis Grenier
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
☎ 05 55 17 71 62
@ conseildedeveloppement@agglodebrive.fr

ET SI ON FAISAIT CONNAISSANCE ?

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
CP + Ville :
Courriel :@.....
Téléphone : Fixe : Portable :

Femme Homme

Âge

- 16-30 ans
- 31-65 ans
- Plus de 65 ans

Domaine d'activité (merci de préciser le secteur et le type d'entreprises ou de services)

- Secteur privé
- Secteur public
- Précisez :

Profession

- Agriculteur(trice), exploitant(e)
- Artisan(e), commerçant(e) et chef(fe) d'entreprise ou d'exploitation
- Employé(e), ouvrier(ère)
- Cadre
- Lycéen(ne)
- Étudiant(e)
- Retraité(e)

Quelles sont les contributions que vous pensez pouvoir apporter en intégrant le Conseil de développement ?

- Apporter mes compétences dans le domaine économique et financier
- Apporter mes compétences dans le domaine de la programmation publique et privée
- Participer à la construction des politiques de la Communauté d'Agglomération de Brive
- Contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire et de ses habitants
- Faire émerger des initiatives novatrices

Quelles activités exercez-vous sur le territoire de l'agglomération de Brive, autres que votre activité professionnelle ?

- Activités associatives
- Comité d'entreprise
- Organisation professionnelle
- Autres (précisez) :

Avez-vous déjà participé à une instance de débat citoyen ? Si oui, laquelle ?

- Conseil de quartier
- Amicale de locataires
- Syndicat de copropriété
- Association/Syndicat
- Autre Conseil de développement (précisez) :
- Autres (précisez) :

Remarques / Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

RAPPEL : Les candidat(e)s au Conseil de développement ne doivent pas être élu(e)s dans une collectivité locale et/ou territoriale.

